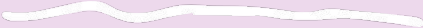


Bienvenue !



Présentation du pass Culture.

NOVEMBRE 2025

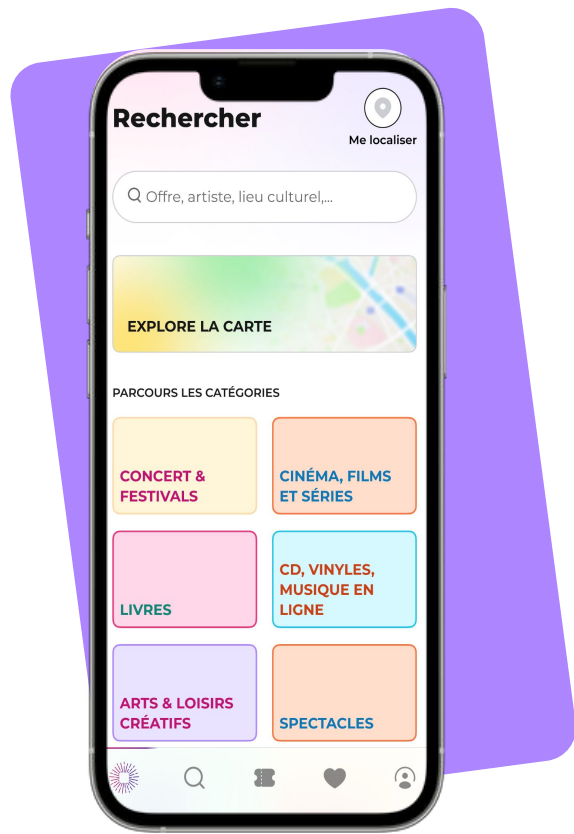




LE CADRE DU DISPOSITIF



LE PASS CULTURE, UNE POLITIQUE PUBLIQUE



Le pass Culture est acteur du **service public de la démocratisation culturelle**.

Son but est de **renforcer et diversifier leurs pratiques culturelles**, en valorisant la **richesse culturelle des territoires**.



Ce dispositif permet à la jeunesse de **s'émanciper dans l'exercice de l'autonomie de ses choix culturels** et aux acteurs culturels de **s'adresser directement à ce public : via une application** (part individuelle) **et via leurs enseignants** (part collective).



Partenariat entre **l'État, les acteurs culturels et les collectivités territoriales**, la gestion et le développement de cette **mission de service public** sont confiés à la **SAS pass Culture**.

LA SOCIÉTÉ PASS CULTURE



SAS d'intérêt général pass Culture en quelques chiffres :

- créée en **juillet 2019** ;
- composée de **170 collaborateurs** répartis sur **l'ensemble du territoire**



Financement

→ **2 actionnaires publics** : ministère de la Culture (70 %) et Caisse des dépôts (30 %).

→ **Financement porté par 5 ministères** : ministère de la Culture (depuis la création) & ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt, des Armées et le ministère délégué chargé de la Mer et de la Pêche pour le volet collectif.



Gouvernance

→ **Un comité stratégique** : composé de 12 membres. Il réunit des personnalités qualifiées ainsi que des représentants de la Caisse des dépôts et de l'État. Il définit et oriente la stratégie du pass Culture.

Une présidente : Aymée Rogé

→ **Un CODIR** : constitué des 6 directeurs à la tête de 6 directions de la SAS : Financière & Juridique, Technique, Développement, Communication, Marketing et Etudes, Produit et Pilotage & Relation utilisateurs.

Une présidente exécutive : Laurence Tison-Vuillaume

DEUX VOLETS COMPLÉMENTAIRES

Le volet individuel

→ Accompagner progressivement les jeunes vers des **choix individuels et autonomes**, en permettant à **tous les jeunes de 17 et 18 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture.

Un crédit virtuel est attribué à chaque jeune inscrit en fonction de son âge et de sa situation (Mais aussi des offres gratuites !)

4,8 M jeunes inscrits depuis le début du pass Culture

3 M bénéficiaires à ce jour

90% des jeunes de 18 ans bénéficient du pass Culture (**66%** des 15-17 ans)

42 000 Partenaires Culturels

Le volet collectif

→ Née d'un partenariat avec le **ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse**, le **ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt**, le **ministère des Armées** et le **ministère délégué chargé de la Mer et de la Pêche** ;

→ l'offre collective est dédiée au financement **d'activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées **en groupe, sur temps scolaire***, dans et en dehors de l'établissement et **encadrées par des professeurs** des collèges et lycées publics et privés sous contrat.

Un **crédit virtuel** est attribué annuellement aux établissements scolaires :



Collège

25 € par élève



2nde/CAP

30 € par élève

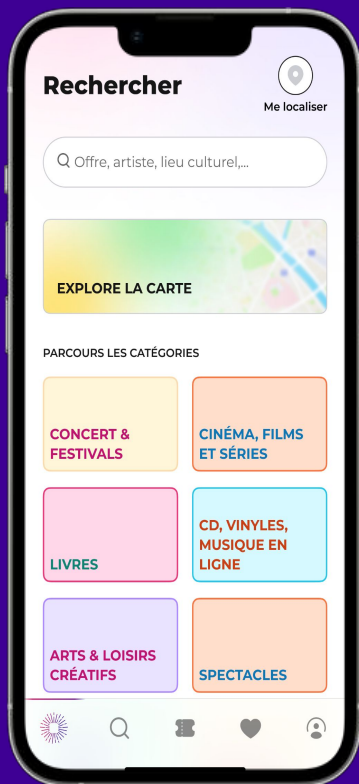


1ere/Terminale

20 € par élève

** le temps scolaire est défini dans le Vadémécum de la part collective*

LE VOILET INDIVIDUEL



Accompagner progressivement les jeunes vers des **choix individuels et autonomes** :

- pour les **utilisateurs-bénéficiaires de 15 et 16 ans** : un **accès à des offres culturelles gratuites** ;
- pour **tous les jeunes de 17 à 20 ans** : l'accès à un **crédit virtuel à dépenser sur l'application pass Culture** et dont le montant évolue en fonction de leur âge :

17 ans



50 €



18 ans



150 €

+



50 €

**Bonification
sur critères
spécifiques**

Les crédits reçus à 17 et 18 ans sont cumulables et utilisables jusqu'à la veille des 21 ans.

LE VOLET COLLECTIF



Le fonctionnement du dispositif

- > Née d'un partenariat avec le ministère de **l'Éducation nationale et de la jeunesse**, le ministère de **l'Agriculture**, le ministère des **Armées** et le **secrétariat d'Etat à la Mer**,
- > l'offre collective est dédiée au financement **d'activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupe, sur temps scolaire*, dans et en dehors de l'établissement et encadrées par des professeurs des collèges et **lycées publics et privés sous contrat**.
- > Un **crédit virtuel** est attribué à chaque établissement scolaire à utiliser pour toute l'année scolaire.

NOUVELLES MODALITES FINANCIERES POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE

→ *Le ministère de l'Education Nationale a modifié les modalités financières du dispositif, suite à l'épuisement des crédits de l'année dernière. Le ministère a publié un [communiqué de presse](#) qui explique les modalités pour la reprise des réservations collectives :*



Les annonces du ministère

- Budget 15,2M d'euros pour la période octobre-décembre
- Pour des offres collectives qui se dérouleraient tout au long de l'année scolaire mais à réserver avant le 31 décembre 2025
- Depuis mi-septembre : ouverture des pré-réservations pour les enseignants
- 1er octobre : ouverture des réservations



Concrètement ça veut dire

- Aujourd'hui : possibilité de créer des offres collectives et de les adresser aux établissements scolaires concernés
- Mi-septembre : les établissements scolaires pourront pré-réserver les offres qui leur sont adressées
- 1er octobre : les chefs d'établissement pourront réserver les offres
- A partir du 1er octobre, les projets EAC financés avec la part collective pourront commencer

Chiffres clés du pass Culture en Guadeloupe



17 641

jeunes actifs au total, dont :
9 056 de moins de 18 ans
et **8 585** de +18 ans



100%

des jeunes de 18 ans
en Guyane bénéficient
du pass Culture (**58%** des 15-17)



162 499

réservations
validées



426

partenaires
culturels



+ 2 300

offres créées (hors livres)



Dans le top

des applications Apple Store
et Android.

Que trouve-t-on sur le pass Culture ?

Cours et ateliers

De danse, de théâtre, de chant,
de peinture...

Rencontres

Conférences, dédicaces,
répétitions générales...

Services numériques

Presse en ligne, e-books,
musique en ligne...

Visites

De musées, sites historiques
et centres d'art

Matériel de beaux-arts

Pour la calligraphie, le dessin,
le street art...

Biens culturels

Livres, vinyles, disques,
instruments de musique...

Places, abonnements

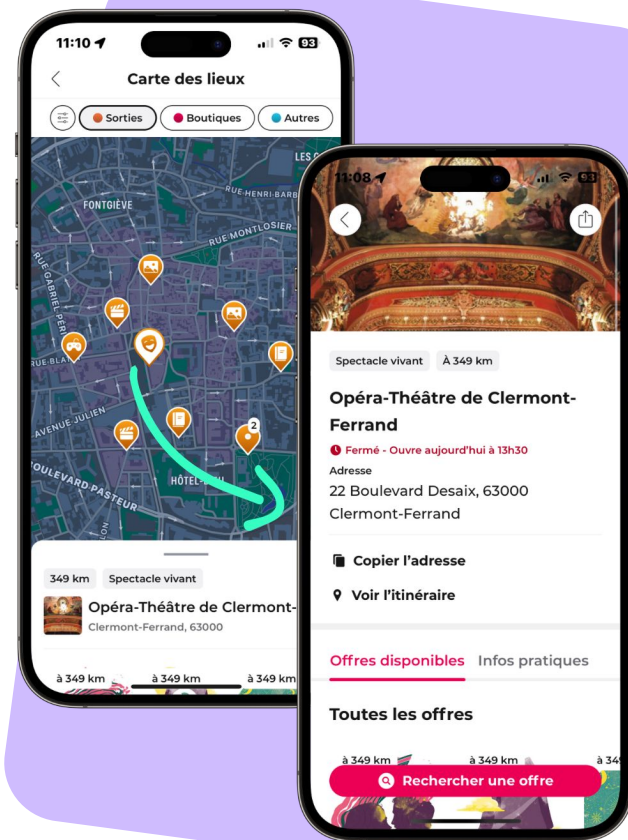
De spectacle, de cinéma,
de concert, de festival...

Et concrètement ?

Le pass Culture est une application **gratuite et géolocalisée** pour :

- Découvrir des **lieux** près de chez soi
- S'initier à de nouvelles **pratiques**
- Profiter d'offres **en ligne**

“ On ne savait pas qu'il y avait un théâtre dans ce grand bâtiment... Maintenant, on saura ce que c'est !
— Clémence, 18 ans ”



L'utilisation du pass Culture individuel aujourd'hui

Les propositions culturelles les plus réservées sur le pass Culture

(en % des dépenses)



Livres : 38%

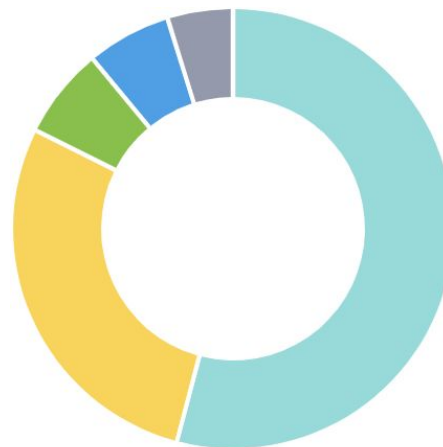


Cinéma : 32 %



Musique (instruments + musique live + musique enregistrée) : 25%

Profil des bénéficiaires, à l'activation



Lycéen	54,58%
Etudiant	28,38%
Collégien	6,46%
Apprenti, Alternant, Volontaire en service civique ré...	5,99%
Autre	4,59%

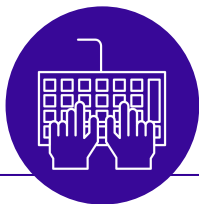
*LE PARCOURS POUR
LES PARTENAIRES CULTURELS ?*

Parcours partenaires culturels



1 - Inscription sur l'espace Pro

- Remplir le formulaire d'inscription
- Renseigner votre SIRET et activité
- Ajouter vos informations bancaires



2 - Création de vos offres ou import

- Publier vos offres à destination du grand public (individuelles)
- Publier vos offres à destination des groupes scolaires (collectives)
- Synchroniser mon logiciel avec le pass culture et importer mes offres



3 - Gestion et suivi des réservations

- Offres physiques, événements, numériques
- Offres collectives



4 - Suivi des remboursements

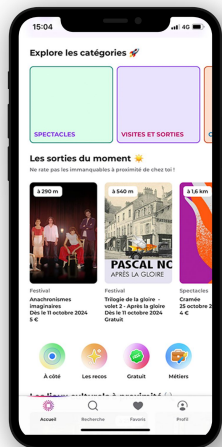
- Rdv sur la page "Gestion financière" de votre espace Pro

Le parcours de réservation, côté jeunes



1

Le jeune se connecte sur l'application



2

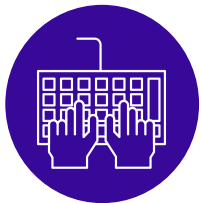
Il trouve l'offre en faisant une recherche par mot clé, par catégorie, par lieu culturel, par ville...



3

Il réserve l'offre sur son application et présente sa réservation dans le lieu culturel





Création des offres collectives

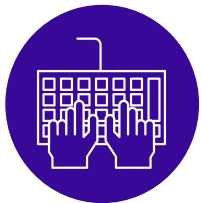
Publier vos offres à destination des **groupes scolaires**

- Actuellement, **seules les structures référencées conjointement auprès des ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture peuvent proposer des offres collectives via le pass Culture**. Si votre structure n'est pas déjà référencée, vous devez effectuer une **demande de référencement ADAGE**.

**Déposer votre demande de
référencement**



- Les **demandes de référencement ne sont pas traitées par le pass Culture**. Elles sont soumises à un circuit d'analyse et de validation au sein des ministères qui sont les seuls à même de décider ou non de votre référencement. Pour toute question à ce sujet, retrouvez les contacts de vos interlocuteurs en page 24 et 25 du **[vadémécum](#)**.



Création des offres vitrines

Publiez vos offres à destination des **groupes scolaires (collectives)**



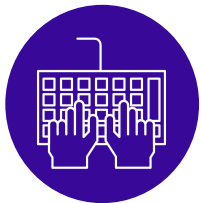
1 - Une fois votre référencement validé, rendez vous en page d'accueil de l'espace Pro et cliquez sur "Créer une offre"



2 - Créez une offre vitrine à destination des élèves de la 6e à la terminale, en sélectionnant l'option "A un groupe scolaire" puis "Une offre vitrine"



3 - Votre offre vitrine est visible par les établissements scolaires sur la plateforme ADAGE



Création de vos offres réservables

Publiez vos offres à destination des **groupes scolaires (collectives)**



1 - Une fois votre référencement validé, rendez vous en page d'accueil de l'espace Pro et cliquez sur "Créer une offre"



2 - Créez une nouvelle offre réservable à destination des élèves en sélectionnant l'option "Une offre réservable". Vous pouvez également "dupliquer les informations d'une offre vitrine"



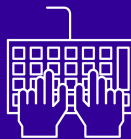
3 - Votre offre est visible et réservable par les établissements scolaires depuis l'onglet "Pour mon établissement" d'ADAGE

Le parcours de réservation, côté enseignants



1

Découverte/prise de connaissances des propositions culturelles sur Adage



2

Préréservation de l'offre par l'enseignant ou le référent culture

 **préréservée**

Réservation par le chef d'établissement

 **réservée**



3

Accueil du groupe scolaire et/ou accompagnement du groupe dans un lieu culturel ou dans l'établissement scolaire le Jour J





Gestion et suivi des réservations

offres à destination des **groupes scolaires (collectives)**

✓ publiée

Votre offre est publiée, visible sur ADAGE mais n'a pas encore été pré-réservée

⌄ pré-réservée

Un enseignant fait une pré-réservation

🕒 réservée

Le chef d'établissement valide la réservation (annulation possible par l'établissement scolaire jusqu'à 30 jours avant l'évènement)

✓ confirmée

La réservation n'est plus annulable par le chef d'établissement mais l'évènement n'a pas encore eu lieu

✓ terminée

La sortie collective a bien eu lieu et vous sera remboursée prochainement

€✓ remboursée

La réservation vous a bien été remboursée par virement

💡 Les réservations liées à des offres collectives ne sont pas associées à un numéro de contre-marque à saisir dans le guichet, contrairement aux offres individuelles.



Suivi des remboursements

Rdv dans l'onglet "Gestion financière"

Les remboursements s'effectuent toutes les **2 à 3 semaines** rétroactivement suite à :

- la validation d'une contremarque dans le guichet
- la validation automatique des contremarques d'évènements (offres évènements ou offres collectives)

La page "**Gestion financière**" de votre espace professionnel est mise à jour automatiquement à chaque virement. Elle vous permet de :

- télécharger vos justificatifs de remboursement
- consulter le détail de vos remboursements

Les remboursements DU VOLET INDIVIDUEL sont soumis à un barème dégressif :

- Jusqu'à 20 000 € TTC par an : 100 % du tarif de l'Offre réservée
- De 20 000 € TTC à 40 000 € TTC par an : 95 % du tarif de l'Offre réservée
- De 40 000 € TTC à 150 000 € TTC par an : 92 % du tarif de l'Offre réservée (sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 %)
- Au-delà de 150 000 € TTC par an : 90 % du tarif de l'Offre réservée (sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 %)

Notre Centre d'aide : aide.passculture.app



pass Culture

Posez votre question ici :

🔍 Rechercher

Ai-je le droit au pass Culture ?
Je n'arrive pas à m'inscrire
Comment récupérer mon achat ?

Acteurs culturels

Informations pour les acteurs culturels du pass Culture

Jeunes de 18 ans

Relais socio-éducatifs

Informations destinées aux structures proches des bénéficiaires

[Acteurs Culturels] Tout savoir sur le pass Culture collectif à destination des groupes scolaires

Tout savoir en tant qu'acteur culturel sur l'extension du pass Culture sous sa forme collective à destination des gro...

[Jeunes] Le pass pour les - 18 ans

Tout savoir sur l'extension du pass Culture aux jeunes de 15-17 ans

Enseignants

Ce catalogue permet aux enseignants de tout savoir sur l'extension du pass Culture en format individuel pour les 15-1...



MERCI POUR VOTRE ATTENTION.

PLACE AUX ÉCHANGES !

